

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2007

Séance du 1^{er} mars 2007

CG 07/1^{ère}/III-05

**PARTICIPATION FINANCIERE AU FONCTIONNEMENT
D'ETABLISSEMENTS PUBLICS RELEVANT
DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE**

I - CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

Lors du B.P. 2006, une dotation globale d'un montant de **18 870 €**, dont **2 500 €** en équipement, a été inscrite au bénéfice du Centre d'Information et d'Orientation de MONTAUBAN.

Au titre de 2007, je vous propose une dotation de **16 370 €** en fonctionnement et **2 500 €** en investissement.

**II - CENTRE DEPARTEMENTAL DE DOCUMENTATION
PEDAGOGIQUE (C.D.D.P.)**

Depuis 1986, le Conseil Général a développé un partenariat avec le CDDP, centre de ressources pédagogiques pour les enseignants et les élèves.

En 1998, nous avons décidé de créer sur le site Montauriol, un vaste espace universitaire favorisant l'implantation des grands établissements publics chargés de formation et de ressources au bénéfice du système éducatif du département et, dans ce cadre nous avons accueilli le CDDP au sein de la médiathèque universitaire avec le CDI de l'IUFM et les universités.

Une subvention de fonctionnement de 53 357 €, des aides à l'équipement et des aides aux missions pédagogiques de l'ordre de 42 200 € ont été ainsi accordées au CDDP par le Conseil Général, dans le cadre de ses politiques en faveur du réseau scolaire en milieu rural, de la formation aux nouvelles technologies, de ses politiques particulières en faveur de la lecture, des langues vivantes ou de l'action culturelle.

Compte tenu de l'acte II de la décentralisation et de notre volonté de recentrage sur nos compétences obligatoires, une réflexion sur ce partenariat nous a conduit, lors du BP 2006, à décider de limiter nos relations financières aux seules missions du CDDP liées à nos compétences, c'est à dire celles orientées uniquement en direction des collèges.

Pour ce faire, je vous propose de ratifier au 657311 sous fonction 28 du budget départemental, un crédit de **10 000 €** affecté aux actions d'accompagnement de l'enseignement des langues vivantes étrangères.

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'amendement de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Centre d'information et d'orientation

- Vote une dotation de fonctionnement de 16 370 € et d'investissement de 2 500 € ;

Centre départemental de documentation pédagogique

- Ratifie à l'article 657311, sous-fonction 28, un crédit exceptionnel de 20 000 € pour 2008 au profit du CDDP, affecté aux actions d'accompagnement de l'enseignement des langues vivantes étrangères et à l'animation de la médiathèque du centre universitaire ;

Adopté à l'unanimité.

Le Président,